

## Rapport n°7 du Conseil synodal

### Rapport d'information concernant les cibles Terre Nouvelle

Selon le rapport sur la gestion des cibles Terre Nouvelle, adopté par le Synode en décembre 2008, le Conseil synodal présente au Synode – comme information - chaque année les comptes de l'année passée (montants effectivement versés et leur destination) et le budget de l'année suivante (cibles prévues et engagements pris envers les organes d'entraide).

#### a) Comptes de l'année 2009

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total versé
Cibles paroissiales	475'975.85		475'975.85
Contribution statutaire à l'EPER		48'184	48'184
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000	15'000
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	7'796.90	12'566.10	20'363
Collecte en faveur du Jeûne Fédéral	9'963.55	5'036.45	15'000
Total des cibles de l'EREN			574'522.85
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil		4'329	4'329
Frais de gestion		5'429.25	5'429.25
Total		90'544.80	584'281.10

#### b) Les cibles paroissiales 2011

EREN Paroisses 2009	Nb de Parois- siens	Facteur péré- quation paroiss- iale	Nouvelle Cible (2011)	Cible Paroissiale 2010 (pour mémoire)	Projets hors cible	Cible Paroissiale 2011 annoncée aux œuvres (arrondi)
Neuchâtel	9'579	1.2	85'636	88'700		86'000
Entre-deux-Lacs	7'869	1.1	64'486	63'000		64'500
La Côte	3'658	1	27'252	26'400		27'000
La BARC	4'181	1.2	37'378	41'800		37'500
Joran	7'393	1	55'078	62'200	14'000	41'000
Val-de-Travers	6'044	0.8	36'022	36'900		36'000
La Cascade	3'095	0.9	20'752	20'800		21'000
Est du Val-de-Ruz	2'074	0.9	13'906	14'300		14'000
Val-de-Ruz Ouest	2'187	0.9	14'664	14'600		14'600
Hautes Joux	5'915	0.85	37'457	38'100		37'500
Chx-de-Fds	12'564	0.85	79'562	80'700		80'000
Langue allemande	261	1	1'944	2'100		2'000
Divers				2'400		2'000
Total	64'820	1		492'000		463'100

Les montants ont été calculés selon le mode accepté par le Synode. Les nombres de paroissiens correspondent aux statistiques 2009. Le don empirique par paroissien est maintenu à 7.45

c) Engagements pris envers les œuvres pour 2011 :

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total 2011
Cibles paroissiales	463'100		463'100
Contribution statutaire à l'EPER		35'000	35'000
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000	15'000
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	10'363	10'000	20'363
Collecte des paroisses en faveur du Jeûne Fédéral	8'000	7'000	15'000
Totaux	481'463	67'000	548'463

d) Fonds 1% : comptes 2008 et 2009 et utilisation prévue en 2010 et 2011

Action	2008	2009	2010	2011
Contr statutaire EPER	47'146	48'184	35'000	35'000
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21	15'000	15'000	15'000	15'000
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil	4'329	4'329	4'000	4'329
Réfugiés EPER	11'242.15	12'566.10	10'000	10'000
Jeûne fédéral	9'060.45	5'036.45	5'000	6'000
Aides directes	500		2'200	2'171
Frais de gestion	4'763	5'429.25	4'000	4'000
Total	92'040.60	90'544.80	75'200*)	76'500**)

\*) Ce montant correspond à la planification financière

\*\*\*) Ce montant figure dans le budget 2011

e) Projets hors cible

Rappel : Selon la résolution 157-D du Synode du 10 décembre 2008 : les paroisses sont autorisées à comptabiliser sur leur cible paroissiale une partie de leur soutien attribué à un projet d'une ONG. Les règles suivantes sont à respecter :

- Un lien direct doit exister entre l'ONG concernée et la paroisse.
- L'ONG concernée doit être reconnue par Latitude 21.
- Le soutien doit profiter à un projet concret de l'ONG.
- Le projet doit répondre aux critères qui seront élaborés par Latitude 21.
- La description du projet et la planification financière sont soumises au Conseil Terre Nouvelle pour approbation. Délai de soumission : 30 avril d'une année pour un financement prévu pour l'année suivante.
- Un maximum de 50% du coût total peut être pris sur la cible paroissiale.
- Un maximum de 25% de la cible paroissiale peut être attribué à de tels projets.
- A la fin du projet un bref rapport sur la réalisation du projet et les objectifs atteints est envoyé au Conseil Terre Nouvelle.

Les rapports d'information annuels concernant les cibles Terre Nouvelle ne décrivent pas les projets individuels que nous soutenons, ni ceux réalisés par les trois œuvres, ni les projets hors cible. Voici toutefois quelques informations sur le premier projet hors cible qui a été accepté par le Conseil Terre Nouvelle :

La paroisse du Joran attribuera 25 % de sa cible à un projet qui porte sur l'adaptation des techniques culturelles aux effets du changement climatique au Burkina Faso. Le projet, prévu pour 3 ans, sera réalisé par l'ONG "Centre Ecologique Albert Schweitzer", membre de Latitude 21, dont le directeur

habite à Cortaillod. Les méthodes opérationnelles dont pourront profiter les agriculteurs locaux seront développées par l'atelier de recherche appliquée de l'association CEAS-Burkina.

Le Conseil Terre Nouvelle a vérifié que ce projet remplit les critères fixés par le Synode et l'a approuvé. Cette décision est valable pour 2011 et 2012. L'extension sur 2013 pourra se faire au printemps 2012 sur la base du premier bilan concernant l'année 2011.